

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
Affaire suivie par :
M. DAGHMOUS
driss.daghmous@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 68 56

Montpellier, le 5 OCT. 2017

Madame,

Le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire m'a transmis, pour instruction, votre courrier daté du 19 juillet 2017, par lequel vous faites état des nuisances que les riverains du centre de tri de déchets de la Sté SMN, située rue de la Jeune Parque à Montpellier, estiment subir.

En premier lieu, je me permets de vous renvoyer à mon courrier du 11 juillet 2017 adressé à Mme PANNIER, lequel rend compte des conclusions de la dernière visite sur site du 29 juin 2017 de l'Inspection des Installations Classées.

Pour information, ce site ne relève pas de la législation sur les installations classées (ICPE) mais des pouvoirs de police du maire.

En second lieu, je vous précise que je saisis de nouveau la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Unité départementale de l'Hérault, pour suite à donner.

Je ne manquerai pas de vous informer des suites qui auront été réservées à votre demande.

Je vous informe que je fais copie de ce présent courrier à M. le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, ainsi qu'à M. le maire de Montpellier.

Je vous prie de croire, Madame, à mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY

Madame Marie-Noëlle SIBIEUDE
Présidente CIDES 34
36 rue de Gascogne
34090 MONTPELLIER

Copie pour information

-M. le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
-M. le maire de Montpellier
-DREAL - UD 34